

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 10^e jour du mois de décembre 2019 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) Messieurs Louis Laurier, Jean-François Perrier, Dean Brisson, Donald Richard, Benoit Gratton et Madame Fanny Véronique Couture.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Entente RINOL.
- 5) Approbation des dépenses et de la reddition de comptes pour les travaux effectuer dans le cadre du programme d'aide à la voirie local-, volet projets particuliers d'amélioration (dossier 0027896-1-78065(15) -2019-07-17-61) 24 019,16\$ chemin de la Rouge.
- 6) Approbation des dépenses et de la reddition de comptes pour les travaux effectuer dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration (dossier 00027626-1-78065 (15) - 2018-07-26-9, 9 803.31\$ chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 7) Approbation des dépenses et de la reddition de comptes dans le cadre du de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 561 323\$ rue Principale.
- 8) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 9) Correspondance : Invitation atelier-conférence « Pourquoi la culture en milieu municipal » 15 janvier 2020.
Appel de projets au Fonds de développement des territoires (FDT).
Somme payable par la municipalité pour les services de la Sécurité du Québec (84 583\$) si le règlement est approuvé sans modifications.
- 10) Approbation du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020.
- 11) Signature nouvelle entente service 9-1-1.
- 12) Achat d'un tracteur pour le déneigement des trottoirs.
- 13) Séance extraordinaire adoption des prévisions budgétaires 2020.
- 14) Dépôt du registre des déclarations faites par les membres du conseil qui ont reçu un don.

- 15) Transfert surplus aqueduc.
- 16) Autorisation du projet de partenariat pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides.
- 17) Dépôt du projet de règlement (2019)-100-28 modifiant le règlement (2008) - 100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions de la Ville de Mont-Tremblant.
- 18) Demande de contribution de Centraide Hautes-Laurentides.
- 19) Engagement de Mme Nancy Stevenson (entretien H. de Ville).
- 20) Renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité (23 734\$).
- 21) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour 2020 (1 214.15\$).
- 22) Dépôt d'une pétition contre les dos d'âne sur les rues de la municipalité d'Huberdeau.
- 23) Offre de services « patrouille verte ».
- 24) Appui au projet « Origine destination » de la Ville de Mont-Tremblant (FDT).
- 25) Varia : a) Demande de subvention RIRL-2017-746/Réfection du chemin de la Rouge (829 721,46\$)
- 26) Période de questions.
- 27) Levée de la session.

RÉSOLUTION 295-19
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 296-19
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 256-19 à 294-19 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 297-19
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9395 à 9442 inclusivement, pour un montant de 75 657.23\$ et des comptes à payer au 10/12/2019 au montant de 23 470.55\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5163 à 5213 inclusivement pour un montant de 24 971.59\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9424	Librairie Carpe Diem	Livres	708.60\$
9425	Carquest Canada Ltée	Balai essuie-glace, huile 15w40, lumière, lave-vitre, ratch head 3/8	294.07\$
9426	Coopsco des Laurentides	Livres	547.03\$
9427	Entreprise Patrick Labrosse	Remplacer 4 poteaux (éclairage patinoire)	718.59\$
9428	Gilbert P. Miller & Fils	Gravier 0¾	7 384.19\$
9429	Globocam (Montréal) inc.	Réparations 6 roues	8 402.17\$
9430	J.-Réné Lafond	Thermostat, gasket	98.75\$
9431	Machineries Forget	Boulons, écrous	40.97\$
9432	Maintenance en Plomberie Maurice Lagacé inc.	Réparer pompe circulatrice	136.82\$
9433	Matériaux R. McLaughlin inc.	Mèche 3/16", dégivreur à serrure, retour palette, manilles, rallonges, ruban électrique, boulons, meules 7", marteau	159.17\$
9434	Réfrigération M.B. inc.	Réparations Frigo	228.23\$
9435	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Réparer système électrique réservoir gravitaire	434.18\$
9436	M.R.C. des Laurentides	Constats règl. Système d'alarme Bacs verts	777.50\$
9437	Nordweb	Soutien technique site web	301.81\$
9438	Pilon & Ménard Huissier de justice inc.	Mise en demeure	136.14\$
9439	Service informatique des Laurentides	Ordinateur portable, office 2019, configuration	1 816.61\$
9440	Service Routier S. Prévost	Changement huile 10 roues, remplacer thermostat tracteur	373.67\$
9441	Signel Services inc.	Enseignes, poteaux	493.71\$
9442	Visa Desjardins	Timbres, courrier recommandé, essence, lait, crème à café	418.34\$
TOTAL			23 470.55\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9395	Denis Albert	Animation 5 à 7 (soirée bénévoles)	300.00\$
9396	Alarie Marc	Remboursement de taxes	106.22\$
9397	Drouin Dominique, Stevenson Lyne	Remboursement de taxes	299.13\$
9398	Gaston Provost inc.	Remboursement de taxes	1 196.94\$
9399	Leblanc Gérard	Remboursement de taxes	26.21\$
9400	Rondeau Pierre	Remboursement de taxes	117.12\$
9401	Bell Mobilité	Cellulaires novembre 2019	138.28\$
9402	Lapierre Samuel	Frais déplacement	57.63\$
9403	Promotek	Rapport mensuel juillet à septembre 2019	312.59\$
9404	Sel du Nord	Sel à déglacage	5 293.09\$
9405	Service d'Alarme DCS inc.	Système d'alarme caserne	419.66\$
9406	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouv. dossier cour municipale octobre 2019	689.85\$
9407	Miller Denise	Remb. Frais non-résident	14.00\$
9408	Roy Yves	Service de traiteur (soirée bénévoles)	800.00\$
9409	Bell Canada	Téléphone ordinateur Téléphone station de pompage	149.25\$
9410	Eurofins Environex	Analyses d'eau octobre 2019	53.69\$
9411	Excavation Lionel Provost	Réserve de sable 2019-2020 Loader	26 175.21\$

9412	Groupe ABS inc.	Contrôle des matériaux - Travaux rue Principale	1 867.90\$
9413	J. M. Léonard Électricien inc.	Éclairage patinoire & changer entrée électrique	20 850.72\$
9414	Maurice Guylaine	Frais déplacement	35.38\$
9415	Provost Fabien	Entretien patinoire 2019-2020 - 1er vers.	2 000.00\$
9416	Purolator inc.	Frais de transport	5.45\$
9417	Énergies Sonic inc.	Diesel, huile à chauffage	4 533.17\$
9418	Eurofins Environex	Analyses d'eau novembre 2019	45.75\$
9419	Lapierre Samuel	Frais déplacement	96.51\$
9420	N. Sigouin Infra-Conseils inc.	Service ingénierie - travaux rue Principale	1 819.48\$
9421	Opération Nez Rouge	Soutien financier campagne 2019	200.00\$
9422	PG Solutions inc.	Contrat entretien & soutien des applications du 01/01/20 au 31/12/20	7 479.13\$
9423	Productions Tempo	Sonorisation 28/09/19 Service conseil achat matériel audio-visuel	574.87\$
5163-5213	Employés	Salaires novembre 2019	24 971.59\$
TOTAL			100 628.82\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 298-19

APPROBATION DES DÉPENSES ET DE LA REDDITION DE COMPTES POUR LES TRAVAUX EFFECTUER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (DOSSIER 0027896-1-78065(15)-2019-07-17-61

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Huberdeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale ((PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau approuve les dépenses d'un montant de 24 019,18\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 299-19

**APPROBATION DES DÉPENSES ET DE LA REDDITION DE COMPTES POUR
LES TRAVAUX EFFECTUER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À
LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION (DOSSIER 00027626-1-78065(15)-2018-07-26-9**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Huberdeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale ((PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau approuve les dépenses d'un montant de 9 803,31\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 300-19

**APPROBATION DES DÉPENSES ET DE LA REDDITION DE COMPTES DANS
LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

QUE la Municipalité d'Huberdeau s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité d'Huberdeau s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité d'Huberdeau approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité d'Huberdeau s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité d'Huberdeau s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Huberdeau atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 301-19
PARTICIPATION À L'ATELIER-CONFÉRENCE « POURQUOI LA CULTURE EN MILIEU MUNICIPAL »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que Messieurs les conseillers Jean-François Perrier et Dean Brisson, sont autorisés à participer à l'atelier-conférence « Pourquoi la culture en milieu municipal » qui aura lieu le 15 janvier prochain à Mont-Tremblant, les frais de déplacement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 302-19
APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu;

Que le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, soit adopté tel que présenté et décrit ci-après. Ces séances se tiendront le 2^e mardi de chaque mois, à la salle du conseil sise au 101, rue du Pont, Huberdeau et débiteront à 19h, sauf en ce qui concerne la séance du mois de janvier laquelle se tiendra le 3^e mardi du mois.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020

MOIS	JOUR	DATE
Janvier	Mardi	21
Février	Mardi	11
Mars	Mardi	10
Avril	Mardi	14
Mai	Mardi	12
Juin	Mardi	9
Juillet	Mardi	14

Août	Mardi	11
Septembre	Mardi	8
Octobre	Mardi	13
Novembre	Mardi	10
Décembre	Mardi	8

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 303-19

SIGNATURE NOUVELLE ENTENTE SERVICE 9-1-1

ATTENDU QUE Bell a été mandaté par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1 PG) selon la décision 2017-182 en matière de politique de réglementation des communications;

ATTENDU QUE tous les centres d'urgence 9-1-1 doivent migrer vers le nouveau réseau 9-1-1 PG entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2023;

ATTENDU QU'avec l'introduction du service 9-1-1 PG, des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgences 9-1-1 et que de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées avec les autorités du 9-1-1 (municipalités, premières nations, province, etc);

ATTENDU QUE Bell doit obtenir les coordonnées de la personne autorisée à signer cette nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu ;

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau, informe Bell service 9-1-1 que Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est la personne chargée de signer cette nouvelle entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 304-19

ACHAT D'UN TRACTEUR, D'UN SOUFFLEUR ET D'UNE SABLEUSE POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

ATTENDU QUE l'équipement présentement utilisé pour effectuer le déneigement des trottoirs est inadéquat et ne permet pas d'effectuer un travail satisfaisant;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de 3 fournisseurs, pour la fourniture d'un petit tracteur, d'un souffleur et d'une sableuse;

ATTENDU QUE 2 fournisseurs ont fait parvenir une soumission, le troisième n'étant pas en mesure de livrer l'équipement dans un court délai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'offre reçue de Le Groupe JLD-Lague de Ste-Agathe et portant le numéro 145789 au montant de 19 815\$ plus taxes est retenue, celle-ci étant la plus basse et répondant à notre demande.

NOM SOUMISSIONNAIRE	DU TRACTEUR	PRIX TRACTEUR	PRIX SOUFFLEUR	PRIX SABLEUSE	TOTAL
Le Groupe JLD - LAGUE- Ste-Agathe		13 827,00\$	4 763,00\$	1 225,00\$	19 815,00\$
J.-René Lafond		15 500,00\$	5 800,00\$	600,00\$	21 900,00\$

Les fonds nécessaires à cet achat seront pris à même le surplus accumulé.

Monsieur Dean Brisson, conseiller, n'étant pas en accord avec cette proposition, la mairesse demande le vote, l'ensemble des autres membres du conseil étant pour cette proposition, cette proposition est :

Adoptée à la majorité des membres du conseil.

RÉSOLUTION 305-19

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2021-2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme la date du 17 décembre 2019, 19 heures, pour la tenue de la séance extraordinaire en ce qui concerne l'adoption des prévisions budgétaires 2020 et du plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 306-19

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI ONT REÇU UN DON

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Tel que prévu par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale dépose le registre des déclarations visées au quatrième alinéa de l'article 6 de la loi, et ce pour l'année 2018, lequel ne contient aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 307-19

TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ 2018 AU SURPLUS AFFECTÉ AQUEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le montant inscrit au surplus non affecté en date du 31 décembre 2018 et relatif à l'aqueduc soit inscrit dans un compte surplus affecté aqueduc, soit un montant de 5 446.44\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 308-19

AUTORISATION DU PROJET DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (projet de loi 132), adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017, confie au MRC la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques, il est requis, a priori, de réaliser l'inventaire et la caractérisation détaillés des milieux humides pour 12 municipalités pour lesquelles ces travaux n'ont pas été effectués;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l'inventaire et de la caractérisation détaillée des milieux humides pour les 12 municipalités visées, « Canards illimités Canada a déposé une proposition de partenariat avec la MRC, le MELCC et l'organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon et le Parc national du Mont-Tremblant pour un coût total de 143 840\$;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2019.08.7861, la MRC des Laurentides autorise le partenariat pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides dans le cadre du plan de gestion des milieux humides et hydriques requis par la Loi, tel que présenté dans le document préparé par Canards Illimités Canada et intitulé « Proposition d'un projet de partenariat - Cartographie détaillée des milieux humides - MRC des Laurentides en date du 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides sera porteuse du dossier pour les 12 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les coûts a assumés en 2020 par la Municipalité d'Huberdeau devront être prévus dans le cadre des prévisions budgétaires 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Qu'un montant de 2 287\$ soit prévu lors de la confection des prévisions budgétaires afin d'assumer les coûts attribuables à la Municipalité d'Huberdeau pour la confection de cette cartographie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 309-19

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT (2019)-100-28 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du projet de règlement (2019)-100-28 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions de la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 310-19

DEMANDE DE CONTRIBUTION À LA CAMPAGNE 2019 DE CENTRAIDE HAUTES LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la demande de contribution reçue dans le cadre de la campagne 2019 de Centraide Hautes Laurentides est refusée, la municipalité ne disposant pas des moyens et du budget pour répondre aux nombreuses demandes lui étant transmises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

RÉSOLUTION 311-19

ENGAGEMENT DE MADAME NANCY STEVENSON (ENTRETIEN H. DE VILLE)

ATTENDU QUE la personne effectuant présentement l'entretien ménager à l'hôtel de ville nous a informé qu'elle ne désirait pas poursuivre son travail à compter du 1^{er} janvier 2020;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le bulletin municipal;

ATTENDU QUE Madame Nancy Stevenson nous a informé de son intérêt à prendre la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la directrice générale est autorisée à procéder à l'embauche de Madame Nancy Stevenson pour effectuer l'entretien ménager à l'hôtel de ville à compter du 1^{er} janvier 2020, le salaire horaire est de 16.50\$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 312-19

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseil Louis Laurier et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2020 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 23 734\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 313-19

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019 au coût de 1 160.54\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 314-19

DÉPÔT D'UNE PÉTITION CONTRE L'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une pétition de 242 noms contre l'installation de dos d'âne sur les rues de la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 315-19

OFFRE DE SERVICES « PATROUILLE VERTE DE LA RIDR POUR 2020

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a fait parvenir une offre de services pour la patrouille verte 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité débutera en mai 2019 la collecte des bacs bruns, et qu'il est nécessaire d'informer les citoyens dans le but d'obtenir les résultats escomptés;

ATTENDU QUE le mandat consiste en une visite de porte-à-porte avec rencontre des résidents avec remise d'un accroche-porte aux résidents présents et absents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que l'offre de services est acceptée selon le scénario proposé, sans l'achat de l'autocollant, le tout pour un coût de 3.09\$ la porte.

Madame Fanny Véronique Couture, conseillère est contre cette proposition, l'ensemble des autres membres du conseil étant en accord avec cette résolution celle-ci est donc :

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 316-19

APPUI AU PROJET « ORIGINE DESTINATION » DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre est une préoccupation partagée;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au logement abordable est une préoccupation qui est reliée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partagent ces préoccupations;

CONSIDÉRANT l'opportunité que représente le Fonds de développement des territoires pour développer une stratégie en vue de contrer la problématique de la main-d'œuvre sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Fanny Véronique Couture, conseillère et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau appuie la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre du dépôt de son projet « Origine destination » au Fonds de développement des territoires 2020 de la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 317-19

DEMANDE DE SUBVENTION RIRL-2017-746 / RÉFECTION DU CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a fait parvenir un courriel en date du 6 décembre en regard à la demande de subvention déposée en 2017, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volets redressement des infrastructures routières locales (RIRL-2017-746/Réfection du chemin de la Rouge);

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé une bonification de 200 millions de dollars pour les demandes complètes et admissibles déjà reçues dans le cadre du RIRL;

ATTENDU QUE la demande déposée par la Municipalité d'Huberdeau a été jugée complète et admissible;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports demande à la Municipalité d'Huberdeau de confirmer par courriel au plus tard le 13 décembre 2019, son intention de réaliser les travaux en 2020 selon la version déjà transmise ou une version révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à confirmer l'intention de la municipalité de réaliser le projet selon la nouvelle estimation devant être transmise par l'ingénieur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 318-19

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.